

PROJET DE COOPERATION - LEADER TOUR

Rapporteur : Monsieur Ludovic LOQUET, Président

La programmation LEADER 2014-2020 prévoit, dans son cadre général, la mise en œuvre de projets de coopération inter GAL, avec une enveloppe financière dédiée (Sous-mesure 19.3).

L'année 2022 marque la fin de la programmation LEADER actuelle et la préparation des candidatures pour la période 2023-2027.

La coopération Inter GAL pouvant permettre de nourrir les réflexions pour la prochaine programmation, les GAL du Pays du Calais, du Pays de Saint Omer, du Pays Boulonnais et de la Lys Romane proposent l'organisation d'un « LEADER TOUR » autour de 4 grandes thématiques : l'alimentation durable, le tourisme, l'énergie / environnement, et le développement économique. Ce LEADER Tour se déroulera en 4 temps prévus respectivement sur le Calais, l'Audomarois, le Béthunois et le Boulonnais.

Le calendrier prévisionnel de ce projet prévoit un démarrage du projet en avril 2022 (démarrage des études préalables) et un achèvement en juin 2023 (validation des livrables).

Ce projet de coopération a pour objectifs de :

- Valoriser le programme LEADER et les projets accompagnés au cours de la programmation,
- Contribuer à l'évaluation de la programmation actuelle et nourrir les réflexions pour la prochaine candidature en identifiant notamment des pistes de coopération concrète entre les territoires,
- Découvrir d'autres initiatives sur d'autres territoires,
- Faire monter en compétences les techniciens et élus,
- Favoriser les échanges et renforcer les liens entre membres du comité de programmation et partenaires

Pour répondre à ces objectifs, les 4 territoires coopérants accueilleront donc, sur 4 demi-journées thématiques, les membres des comités de programmation LEADER, les élus et techniciens intéressés, les représentants de structures partenaires, des porteurs de projets et leurs proposeront la visite de sites et de projets financés par le LEADER, la rencontre et le recueil de témoignages de porteurs de projets et/ou la présentation en vidéo de projets soutenus par le LEADER. Des tables rondes thématiques avec invités et débats sont également envisagées.

Les travaux et échanges de ces journées ainsi que les opérations les plus remarquables des territoires donneront lieu à l'élaboration de vidéos rétrospectives et d'un recueil illustrant la démarche LEADER et son impact sur le développement local de nos territoires.

Pour réaliser ce LEADER Tour, 6 postes de dépenses ont été identifiés :

- Location de salle et équipements
- Prestation traiteur
- Transports en bus (de Guînes aux territoires voisins)
- Défraiement des « grands invités »

- Prestation « communication » - dépense commune portée par le GAL du Pays du Boulonnais qui procédera, via une convention multipartite, à un appel de fonds pour participation auprès des autres GAL.
- Frais de fonctionnement

Le coût prévisionnel global de ce projet de coopération est estimé à environ 50 000 € HT hors frais salariaux. Chaque GAL devra porter son propre plan de financement.

Le plan de financement prévisionnel du Gal du Pays du Calais est le suivant :

Dépenses prévisionnelles		Recettes prévisionnelles	
Location de salle et équipements	2500 €	LEADER	18 200 €
Prestation traiteur	3 750 €	AUTOFINANCEMENT	7 800€
Transports en bus (de Guînes aux territoires voisins)	2 000 €		
Défraiement des « grands invités »	1 400 €		
Prestation communication (30 000 € HT estimé/ 4 GAL)	7 500€		
Frais salariaux y compris coûts simplifiés	8 850 €		
TOTAL	26 000€	TOTAL	26 000 €

C'est pourquoi, il est proposé au CONSEIL SYNDICAL :

- De valider le principe de l'organisation du LEADER TOUR sur le périmètre proposé
- De valider les objectifs poursuivis par ce projet de coopération Inter GAL
- De valider le plan de financement prévisionnel
- D'autoriser le président ou sa représentante à signer tous documents relatifs au projet de coopération inter GAL « LEADER Tour »

Acte certifié exécutoire compte tenu :

- son envoi en Sous-Préfecture le : 15 juin 2022
- son envoi à l'affichage au siège du SyMPaC et ceux des EPCIs le : 15 juin 2022
- sa réception en Sous-Préfecture le : 16 juin 2022

Le Président du SyMPaC,

Signé électroniquement par :
Ludovic LOQUET
Date de signature : 05/07/2022
Qualité : Président du SYMPAC

Ludovic LOQUET

ADOPTE A L'UNANIMITE

Le Président,

Ludovic LOQUET





COMITE SYNDICAL DU 31 MAI 2022

Le trente et un mai de l'an deux mille vingt-deux, le Comité Syndical du SyMPaC, légalement convoqué le seize mai deux mille vingt-deux, s'est réuni à CALAIS au Musée des Beaux-Arts, sous la Présidence de Monsieur Ludovic LOQUET, Président du SyMPaC et sous la Présidence de Monsieur Michel HAMY pour le vote du compte administratif.

Étaient présents :

Mmes Nadine DENIELE VAMPOUILLE, Joëlle LANNOY, Isabelle MUYS, MM. Emmanuel AGIUS, Guy BEGUE, Pascal DUBUS, Medhy EL HAIMEUR, Michel HAMY, Philippe MIGNONET, Jean-Michel TACCOEN (**Grand Calais Terres & Mers**) ;

Mmes Clotilde BEAUFILS, MM. Eric BIAT, Olivier LEVREAY, Frédéric MELCHIOR, Guy VERMERSCH (**Communauté de Communes de la Région d'Audruicq**) ;

Mme Laurence CHARPENTIER, MM. Eric BUY, Gabriel BERLY, Gilles COTTREZ, Bruno DEMILLY, Thierry GUILBERT, Claude KIDAD, Ludovic LOQUET (**Communauté de Communes Pays d'Opale**).

Étaient excusés :

Mmes Natacha BOUCHART (pouvoir Mr AGIUS), Michèle DUCLOY (pouvoir Mme HEUX), Nicole HEUX, Maïté MULOT FRISCOURT, MM. Guy ALLEMAND (pouvoir Mr DUBUS), Pierre CARON, Julien CORDENOS, Daniel DIWUY (pouvoir Mr AGIUS), Pierre-Henri DUMONT, Gérard GRENAT, Laurent LENOIR, Pascal PESTRE (**Grand Calais Terres & Mers**) ;

Mme Nicole CHEVALIER, MM. Charles COUSIN (pouvoir Mr PLANQUE), Yves ENGRAND (pouvoir Mr MELCHIOR), Olivier MAJEWICZ (pouvoir Mr VERMERSCH), Olivier PLANQUE, Patrick WAY (**Communauté de Communes de la Région d'Audruicq**) ;

MM. Antoine PERALDI, Thierry POUSSIERE (pouvoir Mr VASSEUR), Guy VASSEUR (**Communauté de Communes Pays d'Opale**).

Secrétaire de séance : Monsieur Eric BUY